raport.

L'observation dont l'academie nous à Charges de lui vendre compte. Est de mr. Paret chirurgien à St. Etienne. Sur vn Eresipele devenu habituel à la face, Et Sa cure particuliere.

Vne femme agée d'environ trente ans, fut attaquée d'un eresipele considerable à la face. jmmediatement à l'approche de ses regles. on la Saigna et les menstrues ne parurent point. la Suppression continua, et à chaque retour periodique, l'eresipele revenoit, malgré plusieurs remedes quon à mis en vsage pour En detruire la Cause.

Cette jndisposition quon regardoit d'abord comme accidentele, Se Manifesta tous les mois periodiquement pendant vn an, et enfin tous les quinze jours avec des phlictaines qui couvroient tout le visage. La Malade essuya ces dernieres attaques l'espace de deux ans,..temps auquel mr. Paret fut appelé.

apres quil fut jnstruit de tous les remedes qui avoient été mis en vsage. Il mit toute son attention à en Conseiller d'autres pour procurer les regles, Mais qui n'ont pas detruit la cause periodique de l'eresipele, ni procuré le retour des menstrues. Il Conseilla l'application d'un cautere à la jambe... proposition qui fut rejettée de la part des parents de la malade. Il porta son pronostiq, que si le froid ou quelque autre Cause venoit à faire prendre vne autre route à cette humeur eresipelateuse; quelle pourroit se porter Sur quelque partie jnterieure ou Sur le cerveau et Causer à la malade quelque attaque d'apoplexie ou de paralysie.

Le jugement que mr. Paret en avoit porté arriva, la Malade fut attaquée quatorse jours apres d'une

paralysie qui occupoit le bras et la jambe gauche.
Ce pronosticq attira de la confiance à mr. Doret et les parents le renvoyerent chercher. Il y avoit deja vingt huit heures que la paralysie avoit commencé, Il fit prendre à la Malade un vomitif qui lui procura un bon effet et rappela le mouvemt. perdu du bras et de la jambe... Deux jours apres il appliqua un cautere à la jambe et de tout l'hyver il ni eut qu'une seule attaque asses legere. Deux mois apres cette dame devint enceinte. Et ce quil y á de plus singulier (dit l'auteur), c'est-que pendant toute la grossese elle á eu ses menstrues regulieremt. par le cautere. l'acouchement fut cepandt. heureux et á terme. Depuis ce temps elle n'á pas eu le moindre accident ni aucune nouvelle attaque, Elle conserve toujours son cautere.

Jugement des Comissaires soussignes.

S'il ne s'agissoit dans cette observation que de la paralysie. Nous ne pourions pas l'admettre. ~~cette~~ Mais comme il est probable qu'elle á pris naissance d'une maladie chirurgicale et que mr. Doret à gueri la cause, de la paralysie par operation de chirurgie; qu'il en a en meme temps saisi toute l'indication curative, Il la renfermée dans le domaine de la chirurgie. Et nous estimons que l'academie doit en faire usage par extrait dans ces memoires.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE